



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 +4

Date de convocation 11 juillet 2024

Date d'affichage 11 juillet 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Julien SEYSSEL, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention avec l'inspection académique

N° de délibération : 20240748

Monsieur Genet expose :

En début d'année scolaire, l'inspection académique a sollicité la commune par courriel afin de disposer d'une convention encadrant les relations de la commune et de l'éducation nationale pour la partie espaces numérique de travail.

L'inspection nous écrivait alors :

Le développement des espaces numérique de travail (ENT) est un enjeu important pour favoriser les liens et personnaliser le travail de l'élève au sein de la classe. Depuis plusieurs années les ENT se développent grâce à une excellente coordination des collectivités et des services académiques afin d'accompagner les usages au quotidien à l'école comme dans les familles.

L'ENT est très répandu sur le territoire de l'académie de Reims, 755 écoles en bénéficient, chacun y étant entré à son rythme, sans projet coordonné mais dans le souci de développer des usages et d'offrir un service de proximité.

Dans la convention il est précisé :

L'Espace numérique de travail propose aux écoles de la collectivité une offre complète de services. Il se compose de :

- Services pédagogiques et services de communication
- Accès à des ressources pédagogiques financées par le Ministère ou proposées par des éditeurs privés par l'intermédiaire du MédiaCentre de l'ENT connecté au GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources) proposé par le ministère de l'éducation nationale. L'ENT est notamment interconnecté au GAR qui permet un accès sécurisé à des ressources numériques externes à l'ENT. Ce dispositif est incontournable. Dans ce cadre, c'est l'académie qui centralise les demandes et est en relation avec le GAR.

Il est proposé aujourd'hui au conseil d'accepter de convention avec l'inspection académique afin que les écoles puissent bénéficier de l'accès aux ressources par le MédiaCentre.

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec l'académie de Reims concernant le développement des espaces numériques de travail.

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire


